



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

Bouches-du-Rhône

CPAM 13 - RSI
13421 MARSEILLE CEDEX 20

Mon numéro : 1 75 09 13 055 934 80
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
FABRE Julien
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.
Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

3646

Service gratuit
*prix appel

M. FABRE Julien
218 BD PERIER
13008 MARSEILLE

Le 24/04/2024

> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Monsieur,

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.



La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant !

Je peux mettre à jour ma carte Vitale dans la plupart des pharmacies.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie

0641v1.120



→ Votre attestation de droits à l'Assurance Maladie à présenter aux professionnels de santé

Mon numéro : 1 75 09 13 055 934 80
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
FABRE Julien

Mon attestation de droits à l'Assurance Maladie

Valable du 24/04/2024 au 23/04/2025 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 131 8954	10	1 75 09 13 055 934 80	
Bénéficiaires(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage		N° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)	Né(e) le / rang
FABRE Julien a déclaré un médecin traitant		1 75 09 13 055 934 80	30/09/1975 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont